Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260709-D20260609-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du jeudi 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoir : 4
Nombre d'absents excusés : 4
Nombre d'absents non excusés : Néant.

Date de convocation et d'affichage : Vendredi 3 juillet 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Richard LEFEUVRE, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : De Madame Nicole KERISIT à Monsieur Thierry NUSS ; de Madame Murielle MAUFROY à Monsieur Bernard LECUMBERRY ; de Monsieur Hugo RICHEUX à Monsieur Bernard LEPAIGNEUL ; de Madame Clémence ROYER à Monsieur Jean-Roger PLANÇON.

La séance a été déclarée ouverte à 18h36.

Madame Audrey JOUBIER a été nommée secrétaire de séance.

Arrivée de Madame Axelle BLASZKA à la délibération n°2026/06/08

Arrivée de Madame Egle MAILLARD à la délibération n°2026/06/09.

****

Délibération n° 2026 /06 / 09 : 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : **Appel à Projet Fonds Social Européen+ – Conseil Départemental 35 : opération « encadrement technique et accompagnement socioprofessionnel du chantier d'insertion du FORT SAINT-PERE - Année 2026 ».**

Arrivée de Madame Egle MAILLARD

Dans le cadre de sa politique sociale et afin de contribuer à la politique d'insertion par l'activité économique du pays de Saint-Malo, la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet a créé en 1995 un chantier d'insertion pour accompagner la restauration du Fort Saint-Père.

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et le Fonds Social Européen accompagnent les ateliers et chantiers d'insertion par l'octroi d'une subvention dont la gestion est assurée par le Département d'Ille-et-Vilaine,

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260709-D20260609-DE

La demande de subvention FSE+ 2026 pour le chantier d'insertion du Fort Saint-Père porte sur la prise en charge des salaires chargés versés pour l'encadrement technique et l'accompagnement socioprofessionnel ainsi qu'une partie des charges indirectes (15% des dépenses de personnel).

Le plan de financement est le suivant :

ANNEE 2026		
DEPENSES		
Description des postes de dépenses	*Montant (EUR)*	*%*
Dépenses directes – Charges de personnel	49 500.00	86.96
Dépenses indirectes	7 425.00	13.04
TOTAL	**56 925.00**	**100.00**
RESSOURCES		
Financeurs	*Montant (EUR)*	*%*
Fonds Social Européen	20 512.49	36.03
D.D.E.T.S 35	5 426.28	9.53
Autofinancement	30 986.23	54.43
TOTAL	**56 925.00**	**100.00**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** le Fonds Social Européen ainsi que le Département 35 pour l'obtention du financement de l'opération « encadrement technique et accompagnement socioprofessionnel du chantier d'insertion du Fort Saint-Père » pour l'Appel A Projets 2026 aux conditions susvisées ;

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE : 19 pour - 0 contre - 0 abstention

Le Maire,

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)

Jean-Francis RICHEUX